

## MODALITES 2025 ADMISSION EN IFSI

**Condition générale** : avoir 17 ans au plus tard au 31 décembre 2025.

### SITUATION N°1 : BAC OU EQUIVALENCE

<b>Public concerné</b>	<b>Pour les candidats titulaires du baccalauréat (Français ou étranger avec situation régulière sur le territoire) ou de l'équivalence de ce diplôme</b> <b>Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.</b>
<b>Modalités d'inscription</b>	L'inscription se fait sur Parcoursup : <a href="http://www.parcoursup.fr">www.parcoursup.fr</a> pour les 6 IFSI du territoire de l'UJM
<b>Période d'inscription</b>	<b>Formulation des vœux</b> : Du 15 janvier au 13 mars 2025 <b>Confirmation des vœux et complétude du dossier</b> : jusqu'au 2 avril 2025
<b>Modalités de sélection</b>	Sélection sur dossier Parcoursup
<b>Diffusion des admissions sur Parcoursup</b>	<b>Lundi 2 juin à 12 Heures</b> (Cf. calendrier Parcoursup)
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription (cf. modalités sur Parcoursup), et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	

### SITUATION N°2 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE AVEC 3 ANS DE COTISATION

<b>Public concerné</b>	<b>Pour les candidats salariés en reconversion professionnelle, (quel que soit le métier d'origine) justifiant de 3 ans au minimum de cotisation à un régime de protection sociale en France, titulaire du baccalauréat ou non</b>
<b>Modalités d'inscription</b>	La sélection est commune aux 6 IFSI du territoire de l'UJM ; vous ne pouvez vous inscrire <b>que dans l'un</b> d'entre eux. Pour l'IFSI du CHU de Saint-Etienne : téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'IFSI <a href="https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection">https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection</a> <b>Droits d'inscription à la sélection : 110 €</b>
<b>Période d'inscription</b>	<b>Du lundi 20 janvier au lundi 3 mars 2025.</b> <b>Le dossier complet est à restituer au plus tard le vendredi 3 mars à 17h, cachet de la poste faisant foi.</b>
<b>Epreuves</b>	- un entretien oral ( <b>à partir du 10 mars 2025</b> ) - une épreuve écrite comprenant une sous épreuve de français et une sous épreuve de calculs simples.
<b>Date de l'épreuve écrite</b>	Epreuve écrite le <b>mardi 18 mars 2025 de 10H à 11H</b> - Appel - Epreuve de calculs simples : 30 mn - Epreuve de français : 30 mn
<b>Résultats</b>	<b>Lundi 2 juin à 12 Heures</b> (affichage à l'IFSI et sur le site internet du CHU).
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription à l'IFSI et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	



Institut de Formation  
en Soins Infirmiers

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## MODALITES D'ADMISSION EN IFSI 2025

### IFSI du CHU de Saint-Etienne

DEPUIS 1963



## INFIRMIER(E) 3 ANS DE FORMATION

IFSI DU CHU de SAINT-ETIENNE  
Hôpital Bellevue-Pavillon 54  
25 Boulevard Pasteur  
42055 SAINT-ETIENNE Cedex 2

<https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Actualites>

[ifsi.bv@chu-st-etienne.fr](mailto:ifsi.bv@chu-st-etienne.fr) / [www.chu-st-etienne.fr](http://www.chu-st-etienne.fr) (rubrique étudiants)  
Secrétariat ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi.  
Fermeture le jeudi après-midi  
Tel : 04.77.12.78.16

*Cette formation est autorisée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes qui concourt à son financement*

« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé ».

L'infirmier ou l'infirmière « donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière « participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement ».

« Les infirmiers exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif ».

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade ».

L'infirmier ou l'infirmière peut travailler dans les Centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, à domicile, en libéral...

#### Perspectives d'évolution :

Infirmière puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, cadre de santé, infirmier en pratique avancée...

Pour plus d'informations consultez la fiche métier :

<http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/les-professions-paramedicales-fiches-metiers>

---

### FORMATION INFIRMIERE LA VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme d'Etat infirmier est délivré par la DREETS après validation de 180 ECTS, grade licence diplôme d'état infirmier délivré par l'Université J. Monnet

L'I.F.S.I. du CHU de Saint-Etienne, assure la formation préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier (D.E.I.).

Quota de 147 étudiants

L'institut de formation a un partenariat avec l'Université Jean Monnet. Il est agréé par l'Etat et est rattaché au CHU de Saint-Etienne (CHUSE) établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Loire.

Le CHUSE, établissement public de santé couvre les besoins de proximité de la population de la métropole Stéphanoise, il a une vocation de recours et de recherche.

Il est constitué de 3 sites, 68 services hospitaliers répartis en 11 pôles d'activité médicale et médicotechnique avec une capacité de 1884 lits et places. Il emploie 8546 personnes dont 2177 infirmier(e)s – (données 2023).

### LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, c'est :

3 ans de formation : soit 4200 heures  
Découpées en 6 semestres de 20 semaines  
Avec 2100 heures de théorie à l'institut  
Et 2100 heures de formation clinique en stage  
(35 heures par semaine)

Organisée conformément :

- à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif au fonctionnement des Instituts de formation
- à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- à l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

---

### LE COUT DE LA FORMATION ET SON FINANCEMENT

#### Les étudiants ont à leur charge :

- les droits d'inscription universitaires : 175.00 € (Tarif 2024)
- la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 103.00 € (Tarif 2024)
- L'achat de 2 tenues professionnelles pour les TP (2 hauts et 2 bas de couleur blanche) ; en stage, les tenues sont fournies par les structures d'accueil.

**Coût de la formation :** Le coût de la formation est pris en charge par la région Auvergne-Rhône Alpes

**Pour les étudiants salariés en congé de formation :** Dans ce cas, le coût de la formation est de 22 530,00 € (tout inclus) pour les 3 ans. Il est facturé à l'employeur ou à un OPCO (Transition pro,...). Il est possible que l'étudiant ait un reste à charge.

#### Des aides financières sont possibles :

**Bourse :** Les étudiants peuvent obtenir, sous conditions de ressources, une bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une demande est à effectuer chaque année.

**France Travail :** Rémunération de formation possible si conditions requises.

**CROUS :** Les étudiants bénéficient des avantages du C.R.O.U.S. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).



Date de mise à jour : 16/12/2024- VB

